



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

Frais de Transaction TTC :

Nos honoraires comprennent la rédaction du mandat de vente, la mise en place de la communication sur divers supports publicitaires, les visites, la négociation, la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. Ils ne dépasseront pas la rémunération établie ci-dessous.

- **Rémunération forfaitaire de 1 000 euros pour tout bien d'une valeur inférieure à 15 000 euros**
- **Rémunération forfaitaire de 4 000 euros entre 15 000 euros et 100 000 euros.**
- **5 % sur les biens entre 100 001 euros et 250 000 euros.**
- **4 % sur les biens entre 250 001 euros et 320 000 euros.**
- **3 % sur les biens entre 320 001 euros et plus.**

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. La rémunération TTC sera à la charge du mandant. (Acquéreur ou vendeur conformément au mandat)

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

LES AVIS DE VALEUR SONT OFFERTS. UN AVIS DE VALEUR NE CONSTITUE PAS UNE EXPERTISE

CARTE PROFESSIONNELLE N° CPI 5705 2022 000 000 002 délivrée par la C.C.I. de la Moselle.